

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL723

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 25

A l'alinéa 8, après les mots :

« Rhône et »,

insérer les mots :

« sur celui de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.